



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Bouches-du-Rhône



# Bulletin départemental

n°186

du 02 septembre 2022

## Sommaire

<b>Division des Personnels Enseignants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Appel à candidatures sur postes à profil (PAP)               <ul style="list-style-type: none"> <li>_ fiche de poste PAP-UEE CLG pour EAP</li> <li>_ fiche de poste PAP-FORMATEUR CASNAV DSDEN13</li> <li>_ fiche de poste PAP-CPC-ASH OUEST</li> </ul> </li> </ul>	   3 4 6
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Appel à candidatures sur postes à exigence particulière (PEP)               <ul style="list-style-type: none"> <li>_ fiche de poste PEP-ERSEH</li> </ul> </li> </ul>	 7

## FICHE DE POSTE À PROFIL

		PAP-UEE CLG POUR EAP
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>Enseignant en Unité d'enseignement mutualisée en collège pour adolescents polyhandicapés</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Ce poste est implanté au sein du collège GIONO, Marseille 13013
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	<p>Les Etablissements pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP), réunis au sein de la Plateforme EEAP 13, accueillent des enfants qui témoignent de potentialités et compétences cognitives nécessitant d'être considérées, soutenues et développées. La création d'une UEE en école élémentaire (Sainte Marthe Audisio) a pu se concrétiser à la rentrée 2019. Chaque établissement a positionné 4 à 6 enfants pour cette scolarisation, à raison de 2 séquences par semaine pour chaque enfant, dans le même groupe classe. Pour éviter toute rupture de parcours de scolarité aux enfants en situation de polyhandicap ayant pu bénéficier de cette UEE depuis 2019 en raison de leur âge, la création d'une UEE sur le niveau collège est posée pour la rentrée 2022.</p> <p>Les enfants accueillis et accompagnés par les EEAP qui pourront bénéficier d'une scolarisation en unité d'enseignement délocalisée au collège se caractérisent par une grande hétérogénéité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- interpersonnelle, de par leur âge (de 12 à 16 ans), leurs capacités motrices, sensorielles et cognitives, leur mode de communication (verbale, gestuelle, pictographique), et leur rythme (fatigabilité plus ou moins importante, rapidité d'acquisition de nouveaux apprentissages, etc.).</li> <li>- intra-personnelle, de par des rythmes et niveaux de développement et d'acquisition différents pour un même enfant selon les domaines de compétence.</li> </ul>
	<b>MISSIONS</b>	<p>Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et l'autorité fonctionnelle des chefs de service, l'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assure les temps d'enseignement et coordonne l'unité, selon les modalités définies par l'équipe pluridisciplinaire</li> <li>- formalise après évaluation une pédagogie adaptée et des parcours individualisés.</li> </ul> <p>Il est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire de cette structure (avec pédopsychiatres, psychologues, éducateurs, etc.) et participe aux réunions institutionnelles, de synthèse, de fonctionnement.</p>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir travailler en équipe.</li> <li>- Maîtriser le cadre législatif et réglementaire de l'Education nationale.</li> <li>- Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants présentant des troubles.</li> <li>- Mettre en œuvre des méthodes et des outils d'observations et d'évaluations adaptées.</li> <li>- Mettre en œuvre des modalités d'apprentissage adaptées aux spécificités de chaque enfant.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent
	<b>NOMINATION</b>	Obtention du poste après avis favorable de la commission d'entretien.
	<b>RÉGIME HORAIRE</b>	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par mail à <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> avant le lundi 12 septembre 2022 inclus. Transmission par voie hiérarchique.
	<b>CONTACT</b>	IEN ASH du secteur concerné : Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> , 04 90 49 01 78

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP-FORMATEUR CASNAV DSDEN 13</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Formateur CASNAV</b>
	DEFINITION DU POSTE	En référence à la circulaire nationale n° 2012-143 du 2-10-2012 et à la circulaire académique du 29/06/2015 (BA n°675), le CASNAV d'Aix-Marseille (Centre académique de scolarisation des allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) recrute, à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2022: un formateur ou une formatrice à <b>temps-plein</b> .
	PLACE DU POSTE	Le formateur CASNAV est placé sous l'autorité fonctionnelle de la coordinatrice académique du CASNAV et sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'Education nationale des Bouches-du-Rhône. La résidence administrative du poste se trouve à la DSDEN des Bouches-du-Rhône à Marseille.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le CASNAV est une structure d'appui auprès du recteur et des inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale. C'est un pôle d'expertise, une instance de coopération et de médiation, un centre de ressources et de formation. Son activité centrale est d'accompagner la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés(EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs(EFIV). L'objectif principal de l'action est l'inclusion scolaire.
	MISSIONS	Sous l'autorité du coordonnateur académique, mise en œuvre des axes stratégiques de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés(EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs(EFIV) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagnement et conseil aux enseignants selon les modalités définies par le CASNAV,</li> <li>- conduite des actions de formation initiale ou continue,</li> <li>- production de ressources et outils pédagogiques à destination des enseignants (notamment aux fins de publication et diffusion)</li> <li>- remontée des données de terrain pour le suivi de la relation avec les partenaires institutionnels et associatifs,</li> <li>- évaluation diagnostique de positionnement des jeunes allophones de plus de 16 ans,</li> <li>- participation à l'organisation et la passation des épreuves du DELF PRIM et DELF scolaire</li> </ul> contribution à la collecte des données statistiques de l'enquête sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) de la DEPP,
	COMPETENCES	Les qualités et compétences suivantes sont attendues : <ul style="list-style-type: none"> <li>- connaissance des publics EANA (élèves allophones nouvellement arrivés), EFIV (élèves issus de familles itinérantes ou de voyageurs), et les problématiques actuelles,</li> <li>- connaissances didactiques du Français Langue Etrangère/Français Langue de Scolarisation,</li> <li>- bonne connaissance des problématiques de l'évaluation, de la formation d'adultes,</li> <li>- volonté d'implication personnelle, disponibilité, adaptabilité et mobilité (déplacements au sein de l'académie, principalement dans les Bouches-du-Rhône),</li> <li>- sens des relations, aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation...)</li> <li>- bonne maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur...)</li> <li>- aptitudes à la formalisation de projets, à la production de bilans</li> <li>- Capacité à organiser et gérer plusieurs dossiers en parallèle.</li> </ul> De plus, le CAFIMPF, une expérience dans le second degré, la maîtrise de l'anglais et des outils numériques nécessaires à la conception de modules de formation à distance seront plus particulièrement appréciés.  La mission est assortie d'obligations à caractère déontologique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- confidentialité sur les informations concernant les élèves, les établissements,</li> <li>- loyauté vis à vis de l'institution.</li> </ul>

<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Peut postuler <b>tout enseignant du premier degré exerçant dans les Bouches-du-Rhône</b> , ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine.
	<b>NOMINATION</b>	La durée de la mission est fixée à trois ans, dont une première année probatoire. Elle est susceptible d'être renouvelée pour une période de même durée.
	<b>REGIME ADMINISTRATIF</b>	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Bonification : 27 points de NBI Indemnité de conseiller pédagogique Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir par la voie hiérarchique, une lettre de motivation, leur curriculum vitae, un avis circonstancié de leur supérieur hiérarchique, ainsi qu'une copie de leur dernier rapport d'inspection à l'adresse suivante/Monsieur le responsable académique du CASNAV, 28 boulevard Charles Nédélec 13001 MARSEILLE. Une copie du dossier de candidature sera transmise directement par mel ( <a href="mailto:ce.casnav@ac-aix-marseille.fr">ce.casnav@ac-aix-marseille.fr</a> ). La date limite de réception des candidatures est fixée <b>au lundi 12 septembre 2022 inclus</b> . Les candidats retenus seront ensuite convoqués à un entretien.
	<b>CONTACT</b>	Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Madame Tiran-Matignon soit par téléphone (06 35 52 77 00), soit par courriel ( <a href="mailto:ce.casnav@ac-aix-marseille.fr">ce.casnav@ac-aix-marseille.fr</a> ).

## FICHE DE POSTE À PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP-CPC ASH OUEST</b>
	INTITULE du POSTE	<b>Conseiller pédagogique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) Circonscription ASH</b>
	PLACE du POSTE	<p>Le conseiller pédagogique ASH intervient sur les réseaux de la circonscription ASH de son affectation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ASH EST : Huveaune, Garlaban, Ste Victoire et Étoile.</li> <li>- ASH MARSEILLE : réseaux Madrague, Vieux Port, Collines et Calanques</li> <li>- ASH OUEST : Camargue (+secteur Avignon/Lubéron), La Crau, Côte bleue, La Nerthe, Salon.</li> </ul>
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<p>Le conseiller pédagogique ASH assure, sous la responsabilité de l'IEN ASH de circonscription dont il est le collaborateur direct, la mise en œuvre et le suivi de la politique ASH départementale. Dans ce cadre, il collabore également avec l'ensemble des IEN ASH. Ses missions sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans le 1er et le 2nd degrés en milieu ordinaire, adapté et dans les différents milieux spécialisés, dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des enseignants et des équipes, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p>
	MISSIONS	<p><b>Accompagnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la mise en œuvre de l'Ecole inclusive et diffuser ses enjeux.</li> <li>- Accompagner les enseignants et les équipes des écoles, collèges et lycées en appui des équipes de circonscription et d'EPL pour faire progresser les conditions de scolarisation en milieu ordinaire et soutenir la réalisation des projets personnalisés de scolarisation.</li> <li>- Contribuer à réguler des situations sensibles et complexes.</li> <li>- Participer à l'accompagnement statutaire des stagiaires CAPPEI.</li> <li>- Assurer l'accompagnement des enseignants débutants ou nouvellement nommés sur des postes spécialisés.</li> </ul> <p><b>Formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au plan départemental de formation</li> <li>- Proposer, organiser et conduire des formations à destination des enseignants exerçant dans l'ASH et dans le milieu ordinaire des réseaux de la circonscription ASH d'affectation.</li> <li>- S'investir dans les groupes de travail des dossiers départementaux de l'ASH (ULIS, SEGPA, unité d'enseignement en EMS, en hôpital, en milieu pénitentiaire.</li> </ul>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier et second degré), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant.</li> <li>- Être capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles.</li> <li>- Savoir développer une ingénierie de formation.</li> <li>- Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</li> <li>- Être capable d'analyser des situations complexes.</li> <li>- Savoir communiquer dans différents contextes et travailler en équipe partenariale.</li> </ul>
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être titulaire d'un CAFIPEMF et d'un CAPPEI ou équivalent. Les personnels n'étant en possession que d'une des deux certifications requises peuvent faire acte de candidature en s'engageant à présenter la certification manquante dans la première année scolaire d'exercice.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.
	REGIME HORAIRE	Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Leur service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures qui se répartissent principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire, mais également avant la pré-rentrée des enseignants et après le début des vacances d'été.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par mail à <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> avant le lundi 12 septembre 2022 inclus. Transmission par voie hiérarchique.
	CONTACT	IEN ASH du secteur concerné : Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> 0490490178

## FICHE DE POSTE À EXIGENCE PARTICULIÈRE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PEP-ERSEH</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Enseignant« Référent de Scolarisation » des Elèves en situation de Handicap (ERSEH)- CLG Malraux- secteur Le Merlan Marseille</b>
	PLACE DU POSTE	Placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'Education nationale, il exerce ses fonctions à temps plein sous la responsabilité de l'IEN-ASH du secteur. Sa mission s'étend sur un territoire défini par le DASEN, arrêté annuellement mais appelé à être rééquilibré en cas de besoin. Il comprend les écoles, les établissements du second degré ainsi que les établissements de santé ou médico-sociaux qui y sont implantés. (Le poste est, lui implanté au collège Malraux, Marseille 13013)
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Références : décret 2005-1752 du 30 décembre 2005 L'enseignant référent de scolarisation exerce ses fonctions auprès de chacun des élèves handicapés du département afin d'assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.
	MISSIONS	-Accueillir et informer les parents d'enfants handicapés sur les diverses possibilités de scolarisation («expert scolarité auprès de la MDPH») -Aider les directeurs d'école et les chefs d'établissement lors de l'inscription, contribuer à l'évaluation des besoins pour que l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH puisse élaborer le Projet Personnalisé de Scolarisation. -Réunir l'Équipe de Suivi de la Scolarisation pour évaluer la mise en œuvre du PPS et proposer les inflexions nécessaires. -Être conseiller technique auprès des inspecteurs, chefs d'établissements et directeurs d'école.
	FONCTIONS	-être une personne ressource auprès des enseignants notamment à travers l'analyse des difficultés rencontrées par les élèves handicapés, - faire des suggestions sur l'organisation de la classe (en collaboration avec les corps d'inspection pédagogique), le cas échéant sur l'organisation des interventions des AESH, en particulier, pour les ULIS en aidant les équipes à trouver au sein de l'école ou de l'établissement le fonctionnement permettant l'inclusion des élèves handicapés, -être un interlocuteur pour les différents partenaires en ce qui concerne la scolarisation des enfants handicapés de leur secteur : parents, institutions et associations, AESH... - assurer la préparation des réunions et la présence dans différentes instances (les rencontres avec les partenaires impliquent une grande souplesse dans l'emploi du temps- réunions fréquentes à midi et le soir). - renseigner GANESH et l'ensemble des enquêtes départementales, rectorales et nationales pour ce qui concerne son territoire.
	COMPETENCES	-connaissance des textes officiels, des structures et de la problématique actuelle de la scolarisation des enfants en situation de handicap -sens de l'organisation, compétence en secrétariat, pratique de l'outil informatique -sens de l'écoute, capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire -discrétion, devoir absolu du respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille -expérience pédagogique, capacité à conseiller les enseignants, en particulier sur les problèmes de la détermination des objectifs et de l'évaluation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	Base de 1607 heures annuelles, à moduler en fonction des besoins, variables, au cours de l'année scolaire.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par mail à <a href="mailto:ce.01330881@ac-aix-marseille.fr">ce.01330881@ac-aix-marseille.fr</a> avant le lundi 12 septembre 2022 inclus. Transmission par voie hiérarchique.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier ERSEH : Mme Maurel IEN-ASH Marseille <a href="mailto:ce.01330881@ac-aix-marseille.fr">ce.01330881@ac-aix-marseille.fr</a> 0491996816